

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-104

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (50) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants (4) : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François
M. LACAZE Noël à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Par délibération n°21-2017 du 25 janvier 2017, le conseil communautaire a attribué à l'association « GIPE-CONSTRUIRE LA PLURIACTIVITE » une subvention et a autorisé le Président à verser une avance dans l'attente du vote du budget 2017.

L'ensemble du conseil communautaire a été invité à délibérer, or il se trouve que des élus communautaires ont été désignés représentants de la CCAL auprès du GIPE, et se trouvent dans une position de « juge et partie ».

Afin de garantir toute impartialité des représentants CCAL au sein du GIPE, Monsieur le Président propose d'annuler la délibération n°21-2017 du 25 janvier 2017, et de la remplacer par une nouvelle délibération pour laquelle les représentants CCAL au sein du GIPE ne participeront pas au vote.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires :

- d'approuver l'attribution d'une subvention au GIPE d'un montant de 84 208€ (chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »),

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	46
Dont 6 procurations	
Votes pour : 46	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	13 juin 2017

OBJET : Convention GIPE

SOUS-PREFECTURE

30 JUIN 2017

BAGNERES-de-BIGORRE -65-

-de l'autoriser à signer la convention.

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Madame BEYRIE Maryse, Messieurs MIR Jean-Henri, DUBERNARD Alain, BOUYGARD Pierre, BECH Jean-Pierre, FORGUE Pierre, PAUCIS Jean, GAY Eric, GALAUP Dominique, ROTGE Gilbert représentant la CC Aure Louron au sein du GIPE ne prennent pas part au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention au GIPE d'un montant de 84 208 € ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

